

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

NÉCROLOGIE

Jean-Pierre Fornoni

CHARNÈCLES

Jean-Pierre Fornoni est né le 26 juillet 1944, aux 3 fontaines, à Rives. Il est l'avant-dernier d'une fratrie de huit enfants. Ses parents, Italiens de la région de Bergame, étaient originaires du petit village d'Ardesio niché dans la montagne.

Ses racines italiennes et la famille ont toujours tenu une place particulière dans le cœur de Jean-Pierre. Il a d'ailleurs accepté d'être parain à cinq reprises.

En 1958, il passe son certificat d'étude puis commence son apprentissage comme charpentier dans l'entreprise Larra, fond artisanal qu'il achète en 1968 pour fonder son entreprise. En juillet 1962, il rencontre Paulette Berthet-Pilon, qu'il épouse en 1965. C'est à cette période qu'il devient aspirant compagnon. Il passe son brevet de maître artisan en 1974 et devient "compagnon du devoir" en 1975. En tant que compagnon, maître artisan, il s'est beaucoup impliqué dans la formation des jeunes charpentiers. En 1975, il construit sa maison à Charnècles et y installe son entreprise. Suivent deux heureux événements attendus de longue date : la naissance de sa fille, Anne, en 1976, puis de son fils, Nicolas, en 1980. Il s'implique dans la vie de la commune comme conseiller municipal



pal durant deux mandats avec trois maires successifs, mais aussi comme sapeur-pompier volontaire durant une vingtaine d'années. Il est aussi un membre actif du Sou des écoles et du comité des fêtes ; il a toujours été très attaché aux associations locales.

Chef d'entreprise durant quasiment quarante ans, il aura formé de nombreux jeunes, réparé de nombreux toits, construit de nombreux bâtiments. Il ne comptait jamais ses heures pour réparer des toitures abîmées après un orage. Son sérieux et son savoir-faire ont fait de lui quelqu'un de reconnu dans la profession.

Amoureux du bois, de son métier et de la montagne, c'est tout naturellement en 1980 qu'il construit son chalet à Vaujany, la Villette. Cette passion de la montagne et des chamois, il la partage volontiers avec sa famille, ses

enfants mais aussi avec tous ceux qui lui demandaient de l'emmener avec lui. Sur les pans escarpés de l'Oisans, nombreux sont les kilomètres parcourus, les sifflements de marmottes, les paniers de champignons et les brins de génépi ramassés parfois après des sorties bien périlleuses. En 2006, il prend enfin une retraite méritée et entreprend de construire, à Nyons, sa troisième maison, en bois.

La construction enfin terminée, il profite de sa famille et de ses amis dans cette maison chaleureuse. La naissance de ses deux petits-enfants lui a procuré un bonheur immense, Giuliana et Gaël étaient ses deux rayons de soleil. Jean-Pierre nous a quittés. Tout le monde gardera de lui sa convivialité, son humilité, sa parole et son humour. Dans cette église, dont il avait refait le toit il y a quelques années, de très nombreux amis l'ont entouré. La compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Charnècles. Le chef Jean-Philippe Jacquin-Bertholet et le capitaine Christophe Jacquin-Bertholet portaient le cercueil tandis que la dizaine de compagnons du devoir l'ont bien entouré jusqu'au cimetière à Rives où il repose en paix. Le maire et plusieurs membres du conseil municipal étaient également présents.

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE
Nelly Parra >> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin >> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com

835586500

AVIS
Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT-LATTIER

Avis au public

Enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 098-2017 en date du 1^{er} août 2017, le maire de Saint-Lattier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

1) **Objet, date et durée de l'enquête publique**
L'enquête publique a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Lattier. Les objectifs poursuivis sont de - préserver et mettre en valeur le caractère rural et naturel de la commune - maîtriser le développement démographique en respectant la consommation d'espace et l'étalement urbain - prioriser et prioriser le développement communal sur La Baudière puis sur le village.

L'enquête publique se déroulera en mairie, 5, place du Souvenir Français - Le Village, 38840 Saint-Lattier, du 05 septembre 2017 au 10 octobre 2017 inclus soit 35 jours.

2) **Décision adoptée au terme de l'enquête publique**
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de la commune de Saint-Lattier approuvera par délibération le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

3) **Nom et qualité du commissaire enquêteur**
M. Bernard PRUD'HOMME a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision n° El 7000 263/38 du 27 juin 2017.

4) **Lieu, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier :**
Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie de Saint-Lattier, siège de

l'enquête, aux jours et heures d'ouverture suivants du 05 septembre 2017 au 10 octobre 2017 inclus, les mardis de 10 h 30 à 18 h 30 et les vendredis de 10 h 30 à 17 h 30, heures d'ouverture du secrétariat de la mairie de Saint-Lattier.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la mairie de Saint-Lattier : www.saint-lattier.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et

consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions

- soit sur le registre d'enquête - soit les adresser par courrier postal à : Mairie, 5 place du Souvenir Français - Le Village, 38840 Saint-Lattier, à l'attention de M. Bernard PRUD'HOMME - commissaire enquêteur.

- soit par mail à l'adresse suivante : mairie.st.lattier@orange.fr

5) **Permanence du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le

- le mardi 5 septembre 2017 de 14 h à 17 h

- le vendredi 22 septembre 2017 de 14 h à 17 h

- le mardi 3 octobre 2017 de 14 h à 17 h

- le mardi 10 octobre 2017 de 14 h à 17 h

6) **Consultation du rapport de commissaire enquêteur**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public

en mairie de Saint-Lattier et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils

pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le

site internet de la mairie de Saint-Lattier : www.saint-lattier.fr

7) **Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales**

Le dossier d'enquête publique comprend

- Note introductive

- Mention des textes régissant l'enquête

- Le dossier de PLU arrêté comprenant

Le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement et le zonage, les annexes

Les pièces administratives (portés à connaissance, délibérations, bilan de la concertation, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique)

Les Avis des Personnes Publiques Associées

Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et de l'autorité environnementale

Consultation des observations et propositions transmises par voie électronique

Registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

8) **Identité de la personne responsable du plan**

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Saint-Lattier représentée par son maire, Monsieur Raymond PAYEN et dont le siège administratif est situé à la mairie de Saint-Lattier, 5, place du Souvenir Français - Le Village, 38840 Saint-Lattier.

Des informations peuvent être obtenues sur le site internet de la commune : www.saint-lattier.fr

9) **Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique :**

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de l'Isère

1) **Le Dauphiné Libéré,**

2) **Les Affiches**

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des oies publiques, à l'extérieur de la mairie et dans les différents quartiers ou hameaux de la commune.

Cet avis sera par ailleurs publié sur le site internet de la commune.

10) **Communication du dossier**

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le maire, M. Raymond PAYEN

832297900

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service installations classées

Avis d'enquête publique
Commune de Le Péage-de-Roussillon
du 25 septembre 2017 au 27 octobre 2017 inclus
N° DDDP-IC-2017-07-12 du 19 juillet 2017

L'enquête d'une durée de 33 jours concerne la demande d'autorisation d'extension et de poursuite d'exploitation d'une carrière alluvionnaire et des installations de traitement de matériaux situées lieu-dit "Les Grandes Blanches" sur la commune de LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON présentée par les Établissements CHAPERON (siège social : 4, route de Sablons, 38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON).

Le dossier de demande d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable en mairie de Le Péage-de-Roussillon pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des populations - service installations classées - (DDPP) 22, avenue Doyen Louis-Weil, 38000 Grenoble (tel 04.56.59.49.34).

Le commissaire enquêteur titulaire M. Jean-Marc DUVAL, recevra les observations et propositions du public en mairie de LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON :

- lundi 25 septembre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi 4 octobre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- samedi 14 octobre 2017 de 10 h 00 à 12 h 00
- jeudi 19 octobre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi 27 octobre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture)

Pendant la durée de l'enquête ces observations et propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur, par écrit en mairie de LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON ou par voie électronique à :

RETROUVAILLES

Les conscrits de 47 réunis le temps d'un repas



PONT-EN-ROYANS

À l'initiative de Michelle Ruelle, dimanche dernier, c'est autour d'un bon repas à l'hôtel Beau-Rivage de Pont-

en-Royans que les conscrits nés 1947 ont fêté leurs 70 ans. Ils ont échangé souvenirs, anecdotes, photos dans la bonne humeur. Quel-

ques conscrits de Saint-André-en-Royans s'étaient joints à eux pour partager ce moment. Ils se sont donné rendez-vous dans 5 ans.

NAISSANCES

Emmy



LE FONTANIL-CORNILLON

Emmy est né le 29 août à 19 h 18 à la clinique Belledonne. Il pesait 4,160 kg pour 52 cm. Maryline et Jonathan Loverat sont également parents de Maël, 3 ans.

Dylan



SAINT-SIMÉON-DE-BRES-SIEUX

Dylan est né le 31 août, à 10h40, au CHU de Grenoble Alpes. Il pesait 4,090 kg pour 52 cm. Nathalie et Christophe Jovion sont parents de Clara, 15 ans, et Yoan, 13 ans.

Abdallah



GRENOBLE

Abdallah Mahmoud est né le 31 août, à 9h48. Il pesait 3,490 kg pour 51 cm. C'est le premier enfant de Maballou et Mamady Kallo.

PÔLE EMPLOI

Le parcours du demandeur d'emploi

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pour consacrer plus de temps à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et pour accélérer leur retour à l'emploi, Pôle Emploi met en place le "nouveau parcours du deman-

deur d'emploi". En Auvergne-Rhône-Alpes toutes les démarches d'inscription et les demandes d'allocation se font entièrement en ligne, depuis le portail www.pole-emploi.fr

En dématérialisant l'inscription et la demande d'allocation, Pôle

emploi s'organise pour que le premier entretien soit entièrement dédié au diagnostic individuel et à la mise en place d'actions d'aide au retour à l'emploi. Le demandeur d'emploi peut réaliser son inscription en ligne.

ddpp-ic@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Anthony LEONE, responsable carrières des Établissements CHAPERON (tel : 04.74.86.66.27) ou consultée dans le dossier mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le personnel intéressé pourra à l'issue de l'enquête publique prendre connaissance à la DDPP de l'Isère et en mairie de LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Isère précité.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

835586500



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Ampuis

Par arrêté n°132-2017 du 20 juillet 2017, M. le Maire d'Ampuis a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Ampuis.

A cet effet, M. Gilles MATHIEUX a été désigné Commissaire-Enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Cette enquête publique se déroulera le 28 septembre au 30 octobre 2017 inclus (clôture de l'enquête à 17 h 30) en Mairie d'Ampuis - 11, Bd des Alliées - 69420 Ampuis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Ampuis, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

- Le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la Mairie d'Ampuis (11, Bd des Alliées - 69420 Ampuis).

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : mairie@ampuis.com

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la Mairie d'Ampuis et pourront être consultées sur le site : www.ampuis.fr

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie d'Ampuis pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 4 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 13 octobre 2017 de 14 h 00 à 16 h 30

- Mercredi 18 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 27 octobre 2017 de 14 h 00 à 16 h 30

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils auront été transmis en Mairie.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal de la Commune d'Ampuis se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

836442000

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

GEBE.SI

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 11 B, route de Montaud - 38113 Veurey-Voroize

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sassenage (38) du 01 septembre 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée avec un associé unique

Dénomination : GEBE.SI

Siège : 11 B, route de Montaud, 38113 Veurey-Voroize

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros, intégralement libéré en numéraire

Objet : la société a pour objet conseil en système d'information

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : les actions ne peuvent être créées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Gérard Benetto, demeurant 11 B, route de Montaud, 38113 Veurey-Voroize.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble.

Pour avis, le président

836302800

Dissolutions

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Dénomination sociale : CALHOR SCI

Siège ou nom commercial : CALHOR

Forme : SCI

Capital social : 30 000 €

Siège social : Angle Quai du Drac et avenue du Vercors, 38600 FONTAINE

RCS : 389737198

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 16/09/2015, de la société absorbante SCI CALHOR, capital 30 000 €, située angle quai du Drac et avenue du Vercors, 38600 Fontaine, RCS 389737198, a approuvé le projet de fusion signé avec la société absorbée, les apports effectués ainsi que leur évaluation. La société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt de projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de Grenoble, la société absorbée a, du seul fait de la réalisation de ladite fusion, été immédiatement dissoute, sans liquidation.

Pour avis, la gérance

836322100

HOME CHANGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 51, montée Bon Accueil - 38200 Vienne

RCS Vienne 815 136 908

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2017, il résulte que :

L'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2017 et sa mise en liquidation.

L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Lionel DUFRESNES demeurant 51, montée Bon Accueil - Vienne (38200), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 51, montée Bon Accueil - 38200 Vienne, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne.

Mention sera faite au RCS : Vienne.

Pour avis,

836431600

Clôture de liquidation

HOME CHANGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 51, montée Bon Accueil - 38200 Vienne

RCS Vienne 815 136 908

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 juillet 2017, il résulte que :

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a :

- Approuvé les comptes de liquidation ;

- Donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Vienne. Mention sera faite au RCS : Vienne.

Pour avis

836434500